



<b>TB RECYCLAGE</b> Le point du Jour 56500 SAINT ALLOUESTRE  Tél : 06.14.97.84.16 tbrecyclage@orange.fr	<b>Fiche d'Information Préalable à l'Admission (FIPA)</b>	V01
--	---	-----

Site :

Producteur ou détenteur du déchet		
Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	Mail :
Nom du Responsable :	Fonction :	
N° Siret :	Code APE :	
N° TVA Intracommunautaire :		
Activité de l'établissement :		
Site ICPE :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Date :	Signature :	Cachet :

Client à facturer (si différent du producteur)		
Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	Mail :
Nom du Responsable :	Fonction :	
N° Siret :	Code APE :	
N° TVA Intracommunautaire :		
Activité de l'établissement :		

### Transporteur ou collecteur

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Nom du Responsable :

Fonction :

N° Siret :

Code APE :

Type de véhicule :

Camion ampliroll

Semi-remorque

Camion +-remorque

Autre :

Equipement :

Plateau

Benne type OM

Semi-benne basculante

Multi-bennes

Benne à fond mouvant

Hayon

Autre :

### Quantité et conditionnement

Type de déchet :

Tonnage prévisionnel :

Apport :

Ponctuel >> période :

Annuel

Conditionnement :

Vrac non bâché

Vrac bâché

Balle

Palette filmée

Big Bag

Sacle

Autre :

### Identification du déchet

Désignation du déchet :

Code nomenclature déchets (6 chiffres) :

Composition du déchet :

Apparence :

Solide

Liquide

Pulvérulent

Granulé

Pâteux

Odeur :

Forte

Moyenne

Absente

Analyse transmise :

OUI

NON

**COMPLEMENT D'INFORMATION - RESERVE A L'EXPLOITANT**Analyse obligatoire :  OUI  NON*Paramètres et méthode d'analyse à transmettre pour établissement d'un CAP*Autres documents à fournir (FDS, ...) :  OUI  NON

Justification :

**Responsabilité du producteur**

Le producteur soussigné :

Certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du Code de l'Environnement Livre V « Prévention des pollutions, risques et nuisances » Titre IV et s'engage à procurer toute information jugée utile.

Certifie l'exactitude des résultats d'analyses et des renseignements fournis pour l'identification du déchet.

S'engage à fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche.

S'engage à porter à connaissance des partenaires du circuit d'élimination tout changement qui interviendrait sur les caractéristiques du déchet.

S'assure que le transport du déchet est effectué suivant la réglementation et les conditions de sécurité en vigueur (assurances, habilitations, agréments, signalisation, bâchage, protocole de déchargement, poids maximum...)


**ACCEPTATION - RESERVE A L'EXPLOITANT**Acceptation :  OUI  NONJustification du refus :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Déchet interdit sur le site | <input type="checkbox"/> Dépassement du seuil d'admission |
| <input type="checkbox"/> Impossibilité technique     | <input type="checkbox"/> Incompatibilité sécurité         |

Responsable de l'Admission

Date :

Cachet et signature

	<b>CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE (CAP)</b>	
	<b>Déchets Inertes</b> <b>Déchets Non Dangereux</b> <b>Déchets Dangereux</b>	

**Caractérisation du déchet :**

Dénomination :

Code déchet :

Origine :

Traitement appliqué :

Apparence physique :

Couleur / odeur :

**Contenu total / joindre le rapport d'analyse**

<i>En mg/kg MS</i>	Valeur limite Déchet Inerte	Valeur limite Déchet Non Dangereux	Résultat
Siccité	30%	30%	
COT	30 000 (*)	-	
BTEX	6	30	
PCB (7 congénères)	1	50	
Hydrocarbures	500	2 500	
HAP	50	250	

**Test de lixiviation (réalisé selon la norme NF EN 12457-2) / joindre le rapport d'analyse**

<i>En mg/kg MS</i>	Valeur limite Déchet Inerte	Valeur limite Déchet Non Dangereux	Résultat
As (Arsenic)	0,5	2	
Ba (Baryum)	20	100	
Cd (Cadmium)	0,04	1	
Cr total (Chrome)	0,5	10	
Cu (Cuivre)	2	50	
Hg (Mercure)	0,01	0,2	
Mo (Molybdène)	0,5	10	
Ni (Nickel)	0,4	10	
Pb (Plomb)	0,5	10	
Sb (Antimoine)	0,06	0,7	
Se (Sélénium)	0,1	0,5	
Zn (Zinc)	4	50	

Fluorures	10	150	
Chlorures	800	15 000	
Sulfates	1 000 (***)	20 000	
Indice Phénol	1	-	
COT sur éluat	500 (*)	800	
pH			
Fraction Soluble (**)	4 000	60 000	

(\*) Une valeur limite plus élevée peut être admise si le COT sur éluat reste inférieur à 500 mg/kg MS, soit au pH du sol, soit à un pH entre 7,5 et 8.

(\*\*) En cas de dépassement des chlorures et sulfates, la Fraction Soluble doit être respectée et inversement

(\*\*\*) Ou 1 500 mg/kg MS à L/S=0,1 L/kg et 6 000 mg/kg MS à L/S = 10 L/kg MS

#### Cadre réservé à l'exploitant

Acceptation Déchet Inerte

Acceptation Déchet Non Dangereux

Acceptation Déchet Dangereux

Refus      Motif : .....

N° Acceptation : .....

Date :

Nom :

Visa :